

SERVICE: Intercommunales*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 00.- INTERCOMMUNALES - ENODIA, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 25 juin 2019 - Ordre du jour – Modification de la dénomination sociale (arrêté d’approbation) – Elections statutaires – Rapport de gestion 2018 – Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes – Comptes annuels statutaires et consolidés 2018 – Affectation du résultat – rapport spécifique sur les prises de participation – Rapport de rémunération 2018 – Décharge aux administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes – Nomination du(des) membre(s) du Collège des contrôleurs aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 – Règles de déontologie et d’éthique – Pouvoirs - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 15 mai 2019, transmis par ENODIA, S.C.I.R.L informant la Ville de la tenue d’un Assemblé générale ordinaire le 25 juin 2019 ;

Vu les statuts de ENODIA, S.C.I.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Mesdames M. TARGNION, Bourgmestre et C. OZER, Conseillère communale et Messieurs M. DEGEY, Echevin, D. NYSSSEN et M.-A. GALLASS, Conseillers communaux ;

Vu l’avis émis par la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire » en sa séance du 20 juin 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

Art. 1.-

- de de prendre acte de la convocation de ENODIA, S.C.I.R.L. à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2019;
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale;
- de prendre acte de l'arrêté d'approbation relatif à la modification de la dénomination sociale;
- de prendre acte qu'il y aura renouvellement du Conseil d'administration;
- d'approuver es rapport de gestion 2018 du Conseil d'administration sur les comptes annuels et comptes consolidés;
- d'approuver les rapports du Collège des contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés;

- d'approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2018;
- d'approuver les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2018;
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat;
- d'approuver le rapport spécifique sur les prises de participation prévue à l'article L1512-5 alinéa 2 du CDLD;
- d'approuver le rapport de rémunération 2018 du Conseil d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD;
- de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2018;
- de donner décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour les exercices comptables 2019, 2020 et 2021 et fixation des émoluments;
- d'approuver les règles de déontologie et d'éthique applicables aux organes de gestion;
- d'approuver les délégations de pouvoir;
- de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de ENODIA, S.C.I.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal;

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à ENODIA, S.C.I.R.L.

Projet soumis au Conseil communal